

## De nouveau dans le sens du poil

La CFDT Retraités persiste et signe. « Trop, c'est trop », écrit-elle, en appelant les retraités à manifester le 4 octobre. Je ne partage pas cette indignation, et donc, non seulement je ne manifesterai pas, mais j'aimerais faire part à tous les adhérents de cette Confédération à laquelle j'appartiens depuis 50 ans des raisons pour lesquelles je critique fortement la position de l'UCR.

D'abord, écartons toute ambiguïté. Je considère injuste la hausse de la CSG parce qu'elle en exempte seulement les retraités disposant de moins de 1200 € de pension : je pense que le seuil d'exemption aurait dû être fixé à 1500 €, qui est le niveau de vie jugé nécessaire pour une personne seule afin de participer à la vie sociale. Ce chiffre est le résultat d'un travail de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), un organisme public au sein duquel j'ai été nommé par la Ministre des affaires sociales à l'époque, au titre des « personnes qualifiées ».

Ensuite, ma position n'est pas – du moins je le crois – celle d'un retraité « bobo » dont le niveau de pension l'amène à estimer qu'une perte de 25 ou 30 euros mensuels est sans importance. C'est vrai, ma pension est plus que confortable (3619,74 € très précisément, après déduction de la CSG, de la CRDS et du prélèvement de ma mutuelle au titre de la complémentaire santé). Dans la distribution des pensions, je me situe juste au seuil qui existe entre les 30 % et les 20 % les plus favorisés. Je ne suis donc pas à plaindre, loin s'en faut. Mais je pense que les inégalités de revenu dans notre pays sont bien trop fortes, et qu'il nous faut vraiment les réduire. Je serais prêt à abandonner 30 % de ma pension (environ 1000 €) si l'ensemble des 30 % les plus favorisés de notre pays étaient amenés à réduire proportionnellement de la même manière leurs revenus en faveur des 30 % les moins favorisés. Cela permettrait de faire en sorte que personne, dans ce pays, ne soit obligé de vivre avec moins de 1400 € par mois, alors que, toujours aujourd'hui, 3 millions de personnes doivent (sur)vivre avec au plus 700 € par mois et le double avec au plus 850 € par mois. Au lieu de 14 % de personnes pauvres (9 millions) comme c'est le cas actuellement, nous n'en compterions plus que quelques-uns, passés entre les mailles du filet. Voilà une cause pour laquelle je suis prêt à me battre, même au détriment de mon niveau de vie, car c'est le prix à payer pour que chacun vive dignement.

Maintenant, au fait : pourquoi mon désaccord ? Pour trois raisons.

- D'abord, parce que si nos retraités se sentent malheureux, il ne faut pas oublier qu'ils sont les mieux traités de tous les pays de l'Union européenne, avec un niveau de vie médian (moitié ont plus, moitié ont moins) de 1800 €. Nous comptons 7,4 % de retraités pauvres : c'est autant de trop. Mais c'est le chiffre le plus bas de toute l'Union. Si vous voulez vous apitoyer, pensez aux retraités de Lettonie (48,5 %), de Bulgarie (38 %) ou même d'Allemagne (20 %). Chez nous, l'écart entre le niveau de vie moyen d'un retraité et celui d'une personne en emploi est en moyenne de 90 €, partout ailleurs, il est supérieur à 150 €, et monte même jusqu'à 250 € au Royaume-Uni : si les salaires sont supérieurs aux nôtres dans ces pays, c'est parce qu'ils cotisent peu pour la retraite. Les vieux sont sacrifiés aux jeunes, pourrait-on dire.
- Ensuite, chez nous, le taux de pauvreté des jeunes (18-29 ans) est TROIS fois plus élevé (20 %) que celui des retraités. Le taux de pauvreté de ces derniers n'a cessé de se réduire au fil du temps, (il était de 10 % en 2010), alors qu'il n'a cessé d'augmenter pour les jeunes et que beaucoup, bien qu'ils travaillent, sont pauvres. Moitié des 1,8 millions de jeunes de moins de 25 ans en emploi (hors apprentis) le sont dans des emplois précaires (CDD, intérim, auto-entrepreneurs), alors qu'en 2007, c'était 40 %. Parce que ces jeunes *en emploi* travaillent en moyenne 44 % d'un temps plein, contre 75 à 80 % pour les autres classes d'âge, car leurs emplois consistent fréquemment en missions d'intérim ou CDD entrecoupés de périodes sans emploi, mais aussi du fait de temps partiel imposé. Conséquence : toujours en moyenne, ces jeunes qui rentrent dans la vie active gagnent en moyenne 620 € par mois au

lieu des 1400 € que gagnent ceux d'entre eux qui travaillent à temps plein et sans interruption entre deux contrats. Battons-nous pour ces derniers, vous me trouverez à vos côtés. Idem si vous vous battez pour les retraités du bas de l'échelle des revenus. Mais pas en faveur des retraités dans leur ensemble : ce que les seniors pourraient obtenir risquerait d'accentuer encore davantage l'inégalité actuelle entre classes d'âge au bénéfice des seniors, et au détriment des juniors.

- Enfin, mais là j'aborde un point difficile à avaler : la solidarité. Je lis dans l'appel de l'UCR à manifester, repris dans l'appel aux retraités CFDT du Jura : « *quant à la solidarité entre générations, nous l'avons déjà écrit, nous n'avons pas de leçons à recevoir à ce sujet.* » Pas de leçon ? C'est oublier deux points. Le premier n'est pas très important, mais il ne faut pas l'oublier : la hausse de CSG, contrairement à ce que les retraités disent souvent, ne leur est pas propre : elle concerne tous les revenus qui ne relèvent pas de l'activité, revenus financiers et immobiliers notamment. C'est un détail, mais que les retraités ne devraient pas oublier. Mais surtout, si 13 millions de retraités sont mis aujourd'hui à contribution pour environ 4 milliards par an (25 € par an en moyenne), ils ont bénéficié dans le passé proche d'un sacré coup de main (20 milliards) de la part des non-retraités et personne ne semble s'en souvenir. Parce qu'il fut un temps (entre 1995 et 2012), où une partie de la « dette de la Sécu » provenait de l'assurance vieillesse : près de 50 milliards de dettes à ce titre se sont ainsi cumulés pour que les pensions des retraités ne soient pas réduites. Certes, pour qu'il ne s'agisse pas d'un trou perpétuel, il faut désormais travailler plus longtemps. Mais cela concerne uniquement les retraités les plus récents (et surtout tous ceux à venir). Pour rembourser la dette qui s'accumulait en attendant, une « contribution au remboursement de la dette sociale » (CRDS) a été instaurée sur *tous les revenus* (y compris les APL, par exemple). Quand toute la dette sera remboursée – en 2024, espère-t-on -, la CRDS sera supprimée, les retraités auront été ponctionnés au total de 30 milliards, un peu plus que la moitié du trou engendré par leurs retraites. Le reste aura été payé par les prélèvements sur tous les autres revenus, principalement ceux des salariés. Personne à l'époque n'a râlé contre cette « injustice » : il paraissait normal – et juste – de ne pas pénaliser les retraités plus que les autres. Cela s'appelle la solidarité. Les retraités ne touchent pas les cotisations qu'ils ont versées du temps où ils travaillaient, mais celles des actifs d'aujourd'hui. Il fut un temps où cela ne suffisait pas, et tout le monde le comble peu à peu, pas seulement les retraités. Aujourd'hui, on leur demande d'inverser les flux et de réduire un peu leur pension au bénéfice des personnes en emploi (il est regrettable, hélas, que tous les actifs en emploi en bénéficient, même ceux qui sont très bien traités, mais c'est un autre problème). Ce renvoi d'ascenseur est vécu par les retraités comme une injustice. En réalité, c'est ainsi qu'une société pratique la justice : selon les moments, les uns payent pour les autres, à charge de revanche. C'est parfois agréable (les autres payent pour moi), parfois désagréable (je paye pour les autres), mais c'est la base du fonctionnement social : quand on s'y refuse, la société explose car chacun tire de son côté.

Il est temps que je mette un terme à cette trop longue explication. Vous serez ou non convaincu, mais j'aimerais que nos comportements syndicaux explorent un peu davantage ce que signifie la conviction d'être victime d'une injustice. Trop souvent, ce sont des « avantages acquis » que nous défendons, parfois à raison, parfois à tort. Je suis persuadé que « la fronde des retraités » est de nature plus corporatiste que sociale : pas touche aux retraites, que les autres se débrouillent. Je suis amer que « mon » syndicat contribue à cette fronde.

Denis Clerc